

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0096b Séance du Conseil : 07 AVRIL 2025
AUTORISATION DE PROGRAMMES CREDITS DE PAIEMENT	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobert se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 01 avril 2025 à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëticia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY.

Étaient absents/excusés :

Julie SANZ, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 37

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance :

Jacques VILANOVE

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre de ses discussions en lien avec le Pacte Financier et Fiscal, la mise en œuvre d'un Programme Prévisionnel d'Investissement (PPI) ambitieux est prévu sur la période 2022-2027.

Compte-tenu du caractère pluriannuel de la réalisation de ce projet qui devrait s'achever en 2027 et afin d'améliorer l'adéquation des prévisions de dépenses et recettes d'investissements du budget avec le calendrier de réalisation des projets d'investissements communautaires, en ne faisant supporter au budget non pas l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice, le Président propose de gérer ces investissements sous forme d'Autorisation de Programme et de Crédits de Paiement, conformément aux dispositions de l'article L 2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Autorisation de Programme (AP) est définie comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elle demeure valable sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée.

Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'AP correspondante.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls CP.

Les autorisations de programme du budget principal

Le PPI est à répartir conformément au projet de territoire qui se décline en un programme découpé en quatre axes comme suit :

- Faire ensemble un territoire solidaire : 8 969 777-€ de crédit de paiement sur l'exercice.
- Un territoire de proximité 3 907 596-€ de crédit de paiements sur l'exercice.
- Un territoire qui s'émancipe produit innove 2 999 404-€ de crédit de paiement sur l'exercice.
- Un territoire de transition écologique 495 229-€ de crédit de paiement sur l'exercice, 8 212 800-€ d'autorisation de programme pour la durée du mandat.

Les autorisations de programme du budget eau potable

Les autorisations de programme crédits de paiement du budget eau potable prévoient 8 242 000-€ de dépenses en 2025.

Elles intègrent les travaux de réutilisation des eaux de station d'épuration. Elles intègrent également les achats pour la télé relève. Le reste des investissements a été détaillé en commission eau et assainissement.

Les autorisations de programme du budget assainissement

Les autorisations de programme crédits de paiement du budget assainissement prévoient 3 065 127-€ de dépenses en 2025.

Elles intègrent les travaux de réseaux validés en commission assainissement mais également le démarrage des études pour les travaux stratégiques comme les stations d'épuration de Cerbère, d'Argelès-sur-Mer et de Palau-del-Vidre.

Les autorisations de programme du budget déchets

Les autorisations de programme crédits de paiement du budget déchet prévoient 1 956 790-€ de dépenses en 2025, conformément au tableau joint en annexe.

Au vu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil communautaire d'approuver les autorisations de programme et crédits de paiement détaillés dans les tableaux tels qu'annexés.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve les autorisations de programme et crédits de paiement détaillés dans les tableaux tels qu'annexés.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes.

Résultat du vote :

Pour : 40

Contre : 0

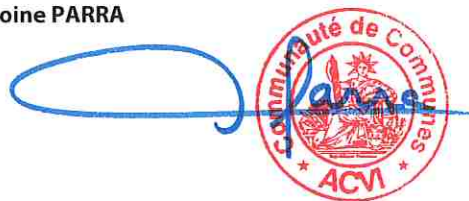
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 09/04/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.